



JPDC/KB

Conseil Municipal

Séance du 25 Mars 2013

Présents : M. JÉGO, Député-Maire, MM. ALBOUY, MILAN, Mmes DA FONSECA, JAMET, M. VALLÉE, Mme CASTELLAIN, MM. MAILIER, CAHIN, Mme CHAZOUILLERES adjoints ; M. GAULTIER, Mmes DREZE, TIMBERT, MM. VATONNE, AFONSO, ONOFRIO, BRUN, Mme DENOU, Mlle ROQUE, M. SEMELLE, MM. AIELLO, HAMELIN et CHOMET.

Absents représentés : Mme PERRON représentée par M. MILAN, Mme LINARDI représentée par Melle ROQUE, M. GARCIA représenté par M. GAULTIER, M. DURI représenté par M. MAILIER, Melle CHKIF représentée par M. VATONNE, Mme SLIMANI représentée par Mme DENOU, Melle M'BENGUE représentée par Mme DA FONSECA, M.PEREIRA représenté par M. SEMELLE, Melle CHABAR représentée par Mme JAMET

Secrétaire de séance : Mme CHAZOUILLERES

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la présidence de M. Yves JÉGO

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance	4
Remerciements	4
Délégations de pouvoirs.....	5-6
Adoption de procès-verbaux	6
29/2013 - Approbation du Compte Administratif 2012 – Ville de Montereau	7
30/2013 - Approbation du Compte Administratif 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A.....	7
31/2013 - Approbation du Compte Administratif 2012 – ZAC des Rougeaux.....	8
32/2013 - Approbation du Compte Administratif 2012 – ZAC Carré Langevin.....	8
33/2013 - Approbation du Compte Administratif 2012 – Résidence Belle Feuille.....	9
34/2013 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – Ville de Montereau.....	9
35/2013 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A	10
36/2013 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – ZAC des Rougeaux	10
37/2013 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – ZAC Carré Langevin	11
38/2013 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – Résidence Belle Feuille	11
39/2013 - Vote des taux d'imposition 2013	12
40/2013 - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 – Ville de Montereau	13
41/2013 - Affectation de l'excédent d'exploitation 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A	13
42/2013 - Affectation de l'excédent d'exploitation 2012 – Résidence Belle Feuille	14
43/2013 - Adoption du Budget Primitif 2013 – Ville de Montereau.....	14-18
44/2013 - Adoption du Budget Primitif 2013 – Activités économiques assujetties à la T.V.A.....	18
45/2013 - Adoption du Budget Primitif 2013 – ZAC des Rougeaux	19
46/2013 - Adoption du Budget Primitif 2013 – ZAC Carré Langevin	19
47/2013 - Adoption du Budget Primitif 2013 – Résidence Belle Feuille	20
48/2013 - Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2012.....	20
49/2013 - Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2012	21
50/2013 - Forum des parents – Rémunération de la psychologue	22
51/2013 - Carte Imagine'R – Fixation des tarifs 2013/2014	22
52/2013 - Escale Fluviale – Tarifs 2013	23
53/2013 - Journée de la femme vendredi 8 mars 2013 « Place de cinéma offerte »	23-27
54/2013 - Réforme des rythmes scolaires.....	27-29
55/2013 - Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire municipale.....	30
56/2013 - Additif à la délibération n°228/2012 « Validation de la grille de participation des personnes âgées aux voyages pour l'année 2013 »	30
57/2013 - Tarif de l'entrée de la salle consacrée à la bataille de Montereau au musée de la Faïence	31
58/2013 - Demande de subventions pour le Festival 2013	31-33
59/2013 - Tarifs de la vente des ponchos et bouchons d'oreilles dans le cadre du Festival Montereau Confluences les 7 et 8 juin 2013	33
60/2013 - Récompenses au concours « Maisons et balcons fleuris »	34
61/2013 - Fonds de Participation aux habitants (F.P.H)	34-36
62/2013 - Tarifs du gala de catch du 5 avril 2013	36
63/2013 - Règlement intérieur des activités aquatiques de la piscine des Rougeaux	37
64/2013 - Tarifs des inscriptions pour les structures ouvertes de la Ville	37
65/2013 - Fête de Pâques.....	38
66/2013 - Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de la Forteresse.....	39

67/2013 - Sac Ados	39
68/2013 - Charte territoriale de relogement – Convention inter-bailleurs.....	39
69/2013 - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer et de signer le marché relatif à « l'achat et la maintenance de 26 copieurs numériques connectés noir et blanc neufs – Annule et remplace la délibération n°253/2012 du 10 décembre 2012.....	40
70/2013 - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de la place du Général BERTRAND.....	41
71/2013 - Secteur Jules Ferry – Acquisition d'un local en VEFA : travaux supplémentaires – Avenant n°1	42
72/2013 - Installations classées pour la protection de l'environnement – Carrières Société Nouvelle de Ballastières – Communication au Conseil Municipal.....	43
73/2013 - Création de deux postes en emploi d'avenir	43

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

- **Mme CHAZOUILLERES est nommée secrétaire de séance.**

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de Madame Danièle BUTET, Provisseure du Lycée André MALRAUX, pour la subvention qui a été octroyée à l'association sportive du lycée.
- De la part de Madame Annie JACQUOT-TIMBERT, Présidente du Comité d'Entraide aux Familles, pour l'aide qui a été apportée par les services de la ville lors du déménagement du Comité d'Entraide dans ses nouveaux locaux.
- De la part de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil et Conseiller Général de l'Oise, pour le prêt de faïences du Musée de la Faïence à l'occasion de la deuxième Biennale des Arts et de la Terre, qui s'est déroulée du 13 octobre 2012 au 6 janvier 2013.
- De la part de Monsieur Bernard GUILLEMETTE, Président de l'Association pour le DON de Sang Bénévole de la Région de Montereau, pour la subvention annuelle qui leur a été allouée, ainsi que pour la fourniture de banderoles d'annonces de collectes réalisées par les agents des ateliers municipaux.
- De la part de Monsieur Lionel VALLÉE, Directeur de l'école élémentaire de la Poterie, pour l'intervention de la Police Municipale dans le cadre de la prévention routière, pour l'intervention de l'ambassadrice du tri ainsi que pour les divers travaux réalisés.

DELEGATIONS DE POUVOIRS

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

Direction de la Solidarité – Maison des Familles :

- Signature le 20 Novembre 2012 d'une convention pour le prêt d'une salle de réunion à la Maison des Familles en faveur de la Copragim.
- Signature le 1^{er} janvier 2013 d'une charte de collaboration entre les Ateliers Sociolinguistiques du Centre Social et Pôle Emploi dans le cadre de la coordination des différents acteurs participants à l'apprentissage ou l'amélioration de la maîtrise de la langue française.
- Signature le 28 janvier 2013 d'une convention avec l'association « Formation Pour Tous » dans le cadre de la formation « découverte et initiation théorique au permis de conduire automobile » à destination des stagiaires des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) de la Maison des Familles.
- Signature le 7 février 2013 d'une convention pour le prêt des locaux de la Maison des Familles et de la Maison Pour Tous en faveur de la Maison du Diabète de l'Obésité et des Maladies Cardiovasculaires de Melun.

Direction des Services Techniques :

- Signature le 02/01/2013 d'un contrat de maintenance et d'entretien du mobilier de signalétique des Services Publics d'un montant de 4 436,87 € avec la société GIRODMEDIAS.
- Signature le 10/01/2013 d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour le Stand de tir et d'un bon de commande d'un montant de 1841,84 € TTC avec ARC 77.
- Signature le 10/01/2013 d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la place Jean XXIII et d'un bon de commande d'un montant de 948,43 € TTC avec ARC 77.
- Signature le 10/01/2013 d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour le Restaurant du Cœur et d'un bon de commande d'un montant de 1 231,88 € TTC avec ARC 77.
- Signature le 18/01/2013 d'une mission d'assistant à Maître d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité des locaux publics de la Mairie d'un montant de 3 815,24 € TTC avec la société SAS BATEMP.

- Signature le 31/01/2013 d'un contrat multirisque « Dommages Ouvrages » pour le chantier du stade Robert Chalmeau – rue Gué Pucelle à Varennes S/Seine avec AXA Assurances.
- Signature le 11/02/2013 de deux contrats de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour les points fixes 1 et 2 dans le cadre de l'installation d'une patinoire en Ville Haute – place Jean XXIII avec le concessionnaire EDF.
- Signature le 13/02/2013 d'un bon de commande d'un montant de 159 € pour les travaux de la Maison Pour Tous avec ORANGE.

Direction des Finances :

- Décision du 14 janvier 2013 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des commerçants, exposants et partenariats au Festival Montereau Confluences
- Décision du 4 février 2013 portant cessation de la régie de recettes des « quêtes à mariages »
- Décision du 8 février 2013 portant création d'une sous régie temporaire de recettes du Musée

Direction des Sports et de la Vie Associative :

- Signature de la convention de mise à disposition – Prieuré Saint Martin, rue du Prieuré Saint Martin – du 15 janvier au 31 décembre 2015 entre la ville et l'association la SOURCE.
- Signatures des avenants aux baux associatifs à compter du 1^{er} février 2013 entre la ville et les associations suivantes : Aquario Club, Société de Tir et ABMS.
- Signature de la convention de partenariat « les Jardins en Gâtinais » à compter du 12 février 2013 entre la ville et l'association Rotary Club de Montereau.
- Signatures des conventions de partenariat « Gala de Catch » à compter du 28 janvier 2013 entre la ville et les commerçants suivants : Le Shop Photo « PHOX » et le Centre Culturel Leclerc « Le Bréau ».

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les procès-verbaux des séances suivantes :

- 26 Octobre 2012
- 10 Décembre 2012

Le Conseil Municipal adopte ces procès-verbaux.

N°29 – Approbation du Compte Administratif 2012 – Ville de Montereau

Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2012 de la ville de Montereau, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur Yves JEGO, Député-Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE des VOTANTS (1 abstention) :

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 de la Ville de Montereau, définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

N°30 – Approbation du Compte Administratif 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A

Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2012 des Activités économiques assujetties à la T.V.A., les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur Yves JEGO, Député-Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances des Activités économiques assujetties à la T.V.A. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE des VOTANTS (1 abstention) :

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 des Activités Economiques assujetties à la T.V.A., définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

N°31 – Approbation du Compte Administratif 2012 – ZAC des Rougeaux

Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2012 de la ZAC DES ROUGEAX, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur Yves JEGO, Député-Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la ZAC DES ROUGEAX en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ des VOTANTS (1 abstention) :

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 de la ZAC DES ROUGEAX, définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

N°32 – Approbation du Compte Administratif 2012 – ZAC Carré Langevin

Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2012 de la ZAC CARRE LANGEVIN, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur Yves JEGO, Député-Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la ZAC CARRE LANGEVIN en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ des VOTANTS (1 abstention) :

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 de la ZAC CARRE LANGEVIN, définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

N°33 – Approbation du Compte Administratif 2012 – Résidence Belle Feuille

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur Yves JEGO, Député-Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la Résidence Belle Feuille en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ des VOTANTS (1 abstention) :

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 de la Résidence Belle Feuille définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

N°34 – Approbation du Compte de Gestion 2012 – Ville de Montereau

Après présentation des budget primitif et décisions modificatives de la Ville de Montereau de l'exercice 2012, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de Montereau de l'exercice 2012 et au vu des tableaux joints en annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De statuer sur l'ensemble des opérations de la Ville de Montereau effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de la Ville de Montereau de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- De déclarer que le Compte de Gestion de la Ville de Montereau dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°35 – Approbation du Compte de Gestion 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A

Après présentation des budget primitif et décisions modificatives des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. de l'exercice 2012 et au vu des tableaux joints en annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De statuer sur l'ensemble des opérations des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De déclarer que le Compte de Gestion des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°36 – Approbation du Compte de Gestion 2012 – ZAC des Rougeaux

Après présentation des budget primitif et décisions modificatives de la ZAC DES ROUGE AUX de l'exercice 2012, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la ZAC DES ROUGE AUX de l'exercice 2012 et au vu des tableaux joints en annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De statuer sur l'ensemble des opérations de la ZAC DES ROUGEAX effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de la ZAC DES ROUGEAX de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De déclarer que le Compte de Gestion de la ZAC DES ROUGEAX dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°37 – Approbation du Compte de Gestion 2012 – ZAC Carré Langevin

Après présentation des budget primitif et décisions modificatives de la ZAC CARRE LANGEVIN de l'exercice 2012, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la ZAC CARRE LANGEVIN de l'exercice 2012 et au vu des tableaux joints en annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De statuer sur l'ensemble des opérations de la ZAC CARRE LANGEVIN effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de la ZAC CARRE LANGEVIN de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De déclarer que le Compte de Gestion de la ZAC CARRE LANGEVIN dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°38 – Approbation du Compte de Gestion 2012 – Résidence Belle Feuille

Après présentation du budget primitif de la Résidence Belle Feuille de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Résidence Belle Feuille de l'exercice 2012 et au vu des tableaux joints en annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De statuer sur l'ensemble des opérations de la Résidence Belle Feuille effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de la Résidence Belle Feuille de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De statuer que le Compte de Gestion de la Résidence Belle Feuille dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°39 – Vote des taux d'imposition 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer en 2013, une reconduction des taux municipaux 2012 soit :

	<u>Taux 2012</u>	<u>Vote des taux 2013</u>
Taxe d'habitation :	25,20%	25,20%
Taxe sur le foncier bâti :	35,83%	35,83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Cotisation foncière des entreprises :	25,17%	25,17%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (2 contre) :

- De fixer pour 2013 les taux des quatre taxes directes locales ainsi qu'il suit :

	<u>Taux 2012</u>	<u>Vote des taux 2013</u>
Taxe d'habitation :	25,20%	25,20%
Taxe sur le foncier bâti :	35,83%	35,83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Cotisation foncière des entreprises :	25,17%	25,17%

N°40 – Affectation du compte de fonctionnement 2012- Ville de Montereau

L'excédent de fonctionnement 2012 du Budget de la Ville doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2013.

Il est proposé d'affecter cet excédent de 4 879 391,48€ :

- en investissement au 1068 pour un montant de 2.029 940,48€
- en fonctionnement au 002 pour un montant de 2.849 451,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 d'un montant de 4 879 391,48€ au Budget Primitif 2013 aux comptes :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :

Pour un montant de 2.029 940,48€

002 – Excédent reporté :

Pour un montant de 2.849 451,00€

N°41 – Affectation de l'excédent d'exploitation 2012 – Activités économiques assujetties à la T.V.A

L'excédent d'exploitation 2012 du Budget des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2013.

Il est proposé d'affecter cet excédent de 83 889,34€ au compte 002 – Excédent antérieur reporté pour un montant de 83 889,34€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'affecter l'excédent d'exploitation 2012 d'un montant de 83 889,34€ au Budget Primitif 2013 au compte :

➤ **002 – Excédent antérieur reporté :**

Pour un montant de 83 889,34€.

N°42 – Affectation de l'excédent d'exploitation 2012 – Résidence Belle Feuille

L'excédent d'exploitation 2012 du Budget de la Résidence Belle Feuille doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2013.

Il est proposé d'affecter cet excédent de 111 499,39€ au compte 002 – Excédent antérieur reporté pour un montant de 111 499,39€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'affecter l'excédent d'exploitation 2012 de la Résidence Belle Feuille d'un montant de 111 499,39€ au Budget Primitif 2013 au compte :
 - **002 – Excédent antérieur reporté :**
Pour un montant de 111 499,39€.

N°43 – Adoption du Budget Primitif 2013 – Ville de Montereau

Le projet de Budget Primitif 2013 de la Ville de Montereau à examiner, présenté selon l'instruction comptable M14, s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	17 369 777,00€
- Recettes :	17 369 777,00€

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	41 859 686,00€
- Recettes :	41 859 686,00€

**Soit un Budget Primitif total
d'un montant de : 59 229 463,00€**

M. AIELLO – Je ne vais pas refaire le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu il y a un mois.

Si je valide sans difficulté les comptes administratifs qui sont le reflet exact et comptable de l'exécution du budget, il n'en va pas de même pour les taux et le budget de la ville.

Entériner le maintien des taux équivaut à accepter une augmentation des impôts tout à fait naturelle par l'augmentation des bases, je l'ai déjà dit.

Lors du Débat d'orientations budgétaires, j'ai pu vous dire combien cette inflation avait été importante. En effet, à l'époque, vous aviez voulu que l'on évalue l'augmentation de ceux du Conseil Général depuis 2004 et l'augmentation de ceux de la ville depuis cette même période, avec une inflation entre les deux dates de 16 et quelque pour-cent.

Chaque contribuable peut le vérifier au travers de sa feuille d'impôt, ce que j'ai versé pour mon compte au Département est inférieur à l'inflation de 16,7 %. Il n'en va pas de même pour la part versée à la commune qui a très largement augmenté, bien au-delà de deux fois, voire trois fois cette inflation. Donc pour ma part, je ne voterai pas ce budget.

D'abord, comme vous le dites si bien et à chaque fois, le budget est le reflet de votre volonté et de vos engagements. D'autres choix sont possibles, j'en suis sûr, pour que cette ville aille de l'avant. Le maintien de ces taux, qui équivaut à une augmentation, contredit ce que j'ai déjà dit au moment du vote du budget. Les impôts à Montereau sont très élevés, chacun peut s'en rendre compte. Pour cette raison, je ne voterai pas ce budget.

M. Le Maire – Effectivement, nous n'allons pas refaire le Débat d'orientations budgétaires. Vous aurez beaucoup de mal à expliquer que le Conseil Général n'a pas augmenté ses impôts...

M. AIELLO – Je tiens à la disposition le petit tableau...

M. Le Maire – Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Le Conseiller Général ! Essayez de maîtriser votre énervement pour au moins m'écouter. Restez calme. Ce n'est pas parce qu'on dit des choses qui vous déplaisent qu'elles ne sont pas vraies.

Votre comparaison avec l'inflation est fausse, vous le savez très bien. L'inflation est compensée par l'augmentation des bases, comme vous le dites justement. Quand on fait un taux zéro, on a plus de recettes puisque les bases augmentent et cela permet de compenser l'inflation. Si vous appliquez en plus l'inflation au taux, cela fait deux fois plus. Votre comparaison n'est donc pas bonne, mais nous n'allons pas rentrer dans une polémique.

Nous ne sommes pas sur une campagne pour le Conseil Général, mais sur la gestion de la Ville de Montereau.

Quel est le constat en regardant ce budget ?

Premièrement, par rapport aux villes de même taille, il faut toujours se comparer, nous sommes deux fois moins endettés. C'est plutôt une excellente nouvelle pour le futur, compte tenu des difficultés économiques de notre pays et de notre avenir sombre. Avoir un taux d'endettement moitié moindre que les villes de même taille est vertueux. Vous pourriez le saluer ! A l'échelon national, vos amis politiques dénoncent le taux d'endettement du pays. Vous pourriez donc saluer un taux d'endettement très faible de la commune.

Deuxièmement, nous faisons le double des investissements des villes de même taille : c'est-à-dire qu'en investissant 17 M€, nous faisons plus que les villes de même taille. Toute une série d'investissements ont été retenus cette année, je ne vais pas vous en faire la lecture : des constructions d'école, toute une série de travaux extrêmement importants pour l'avenir des habitants.

Comme vous l'avez dit, avec le programme de la majorité municipale de 2008, c'est logique. Contrairement peut-être à d'autres, cette majorité s'est efforcée de tenir ses promesses. Nous nous efforçons de faire ce que nous avons dit et de mettre en œuvre nos idées.

Vous avez raison, la crise est là. Les mesures prises par le Gouvernement renforcent cette crise. Je crois que tous les Français l'ont malheureusement bien compris. Cela ne me réjouit pas du tout.

Dans ce budget, nous allons aussi essayer d'être un facteur de lutte contre la crise, de soutien à l'activité économique et d'insertion par l'emploi. Je vous annonce la création d'une Régie Communautaire à l'échelon de la Communauté de Communes des Deux Fleuves qui sera en grande partie portée par le soutien de la Ville de Montereau. Le but est d'essayer d'employer un certain nombre d'habitants -même si la ville n'embauche pas en premier et ne peut le faire à la place des entreprises- avec toute une série de mesures destinées à aider ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

L'opposition est contre le budget, elle en aurait fait un autre, c'est légitime. Nous sommes pour le budget que nous avons fait, c'est légitime aussi. Toutefois, vous ne pouvez pas le contester, il s'inscrit dans la droite lignée de ce que nous avons fait depuis maintenant plusieurs années : investir, désendetter la ville et ne pas peser plus sur la pression fiscale.

Vous êtes devenu un grand défenseur de ceux qui paient des impôts. Je pense aussi, et peut-être en priorité, à ces 60 % de Monterelais qui ne paient pas d'impôts. Ils devraient faire l'objet de nos préoccupations premières. Ils ne sont pas impactés par les mesures de fiscalité. Pour ces Monterelais modestes que nous croisons et rencontrons tous les jours, les politiques municipales sont souvent le seul moyen d'accompagnement : la politique de tarification de nos cantines scolaires, la politique d'accès à la culture et aux loisirs, la politique sociale d'accompagnement, de soutien à l'éducation des enfants, des opérations comme Réussir Après l'Ecole, Coup de Pouce Clé, ce qui est fait en matière d'accès aux bibliothèques, aux médiathèques, etc.

Je ne vais pas lister l'ensemble des actions qui s'adressent d'abord à ceux qui n'ont pas les moyens. On peut penser aux plus riches, je vois que c'est ce que vous faites... sans doute au regard de votre propre feuille d'impôts. On peut aussi penser à ceux qui n'ont pas cette chance de payer des impôts faute de revenus suffisants. Dans cette ville, c'est la majorité.

Peut-être un peu à contrario du champ politique traditionnel, je pense déjà à ces habitants là. Moi aussi, je paie des impôts à Montereau. Moi aussi je reçois ma feuille d'impôts pour la rue du Docteur Arthur Petit, comme beaucoup d'entre vous ici. Moi aussi, je subis les augmentations des bases qui sont d'ailleurs fixées par le Gouvernement.

Si les augmentations des bases sont une si mauvaise chose, on se demande pourquoi le Gouvernement a éprouvé le besoin de les augmenter cette année ! Il faudra quand même poser la question à un certain nombre de vos amis si c'est si mauvais !

Dans cette ville, je pense d'abord que des gens n'ont pas la chance de payer des impôts locaux et ont besoin du maximum de soutien. Des associations les aident, une collectivité essaie de faire le maximum et sans doute pas assez, il faudra sûrement faire plus. Si vous voulez dire que nous n'avons pas fini le travail, vous avez raison. Nous aspirons même à continuer pour aller au bout de ce que nous voulons apporter à cette ville. Donc vous avez raison, nous n'avons pas tout fait, il reste beaucoup à faire. Toutefois cette année, malgré le désengagement sans précédent du Gouvernement que vous soutenez, malgré les 4,5 Md€ ponctionnés sur les collectivités locales...

Pour une ville comme Montereau, cela va représenter au bas mot une somme entre 1 M€ et 1,5 M€ de moins sur le fonctionnement. Sur les 41 M€ de dépenses de fonctionnement, il va falloir trouver 1 M€, 1,5 M€ d'économies. Cela veut dire pas d'embauche nouvelle et toute une série de mesures pour essayer de compenser ce dont le Gouvernement nous prive.

Dans ce cadre-là, ne pas augmenter la fiscalité, continuer le désendettement de la ville et continuer d'investir deux fois plus que les villes de même importance, c'est plutôt un budget de combat dans un moment difficile. Ce budget arrive à ne pas demander plus et à continuer à en faire autant au service de la ville. Je veux en remercier les services, celui des Finances, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (le Directeur Général des Services), évidemment Jean-Marie ALBOUY, mais aussi François CAHIN et tous les élus qui ont travaillé sur ce budget.

Il n'y a pas de surprise, l'opposition est contre, la majorité est pour. Nous allons avancer sur ce débat, car nous l'avons eu longuement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (2 contre) :

- D'approuver le projet de Budget Primitif 2013 de la Ville de Montereau tel qu'il lui a été présenté.

N°44 – Adoption du Budget Primitif 2013 – Activités économiques assujetties à la T.V.A

Le projet de Budget Primitif 2013 des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M40 (comptabilité des Services Publics locaux), s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	15 572,16€
- Recettes :	15 572,16€

EXPLOITATION :

- Dépenses :	145 897,00€
- Recettes :	145 897,00€

Soit un Budget Primitif total des activités économiques assujetties à la T.V.A. D'un montant de : 161 469,16€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (2 contre) :

- D'approuver le projet de Budget Primitif 2013 des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. tel qu'il lui a été présenté

N°45 – Adoption du Budget Primitif 2013 – ZAC des Rougeaux

Le projet de Budget Primitif 2013 de la ZAC DES ROUGE AUX, présenté selon l'instruction comptable M14 (lotissement), s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	300 000,00€
- Recettes :	300 000,00€

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	594 963,00€
- Recettes :	594 963,00€

**Soit un Budget Primitif total de la ZAC DES ROUGE AUX
d'un montant de : 894 963,00€**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (2 contre):

- D'approuver le projet de Budget Primitif 2013 de la ZAC DES ROUGE AUX tel qu'il lui a été présenté

N°46 – Adoption du Budget Primitif 2013 – ZAC Carré Langevin

Le projet de Budget Primitif 2013 de la ZAC CARRE LANGEVIN, présenté selon l'instruction comptable M14 (lotissement), s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	926 421,34€
- Recettes :	926 421,34€

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	1 703 828,32€
- Recettes :	1 703 828,32€

**Soit un Budget Primitif total de la ZAC CARRE LANGEVIN
d'un montant de : 2 630 249,66€**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (2 contre):

- D'approuver le projet de Budget Primitif 2013 de la ZAC CARRE LANGEVIN tel qu'il lui a été présenté

N°47 – Adoption du Budget Primitif 2013 – Résidence Belle Feuille

Le budget primitif 2013 de la Résidence Belle Feuille, présenté selon l'instruction comptable M22 (Comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux), s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	93 000,00 €
- Recettes :	93 000,00 €

EXPLOITATION :

- Dépenses :	781 500,00 €
- Recettes :	781 500,00 €

Soit un Budget Primitif total de 874 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (2 contre) :

- D'approuver le Budget Primitif 2013 de la Résidence Belle Feuille tel qu'il lui a été présenté.

N°48 – Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2012

La Ville de Montereau a bénéficié en 2012, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale, d'une somme de 3 713 067 €.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de l'affectation de ce fonds au financement d'opérations et d'actions de développement social, conformément à la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2012 telle que présentée au tableau ci-dessous.

LIBELLE	COUT 2012	AFFECTATION DSU
Travaux dans les écoles	355 195.87	300.000,00
Rémunération des mamans sécurité	318 913.69	300.000,00
Rémunération des policiers municipaux	483 980.72	450.000,00
Rémunération des médiateurs sociaux	307 431.36	300.000,00
Rémunération des agents du centre superviseur urbain	456 082.99	350.000,00
Subventions aux associations	1 141 564.79	900 000,00
Subvention au C.C.A.S.	330 000,00	300.000,00
Subvention à la Caisse des Ecoles	325 000,00	300 000,00
Subvention au Foyer Belle Feuille	285 000,00	200 000,00
Charges d'exploitation piscine	851 687.64	313 067,00
TOTAL		3.713.067,00

N°49 – Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2012

La Ville de Montereau a bénéficié en 2012, au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.), d'une dotation d'un montant de 825.084€.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de l'affectation de ce fonds au financement d'opérations et d'actions de développement social, conformément à la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver l'utilisation des fonds du F.S.R.I.F. 2012 telle que présentée au tableau joint.

N°50 – Forum des parents – Rémunération de la psychologue

La Ville souhaite poursuivre le dispositif de soutien à la parentalité mis en place dans le cadre du Forum des parents en prolongement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette action se déroulera du 8 février au 28 mai 2013 à raison de 4 séances, les 8 février 2013, 29 mars 2013, 12 avril 2013 et 23 avril 2013.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à une psychologue qui sera chargée d'animer des ateliers/débats qui s'adresseront aux parents des enfants scolarisés dans les écoles du 1^{er} degré.

La rémunération de la psychologue est fixée à 200 euros par séance sachant que la Ville perçoit une subvention pour cette action.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'intervenante sont inscrits au budget de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De rémunérer la psychologue pour ses 4 séances d'intervention à raison de 200 euros par séance.

N°51 – Carte Imagine'R – Fixation des tarifs 2013/2014

Par la délibération n° 232/2000 du 05 décembre 2000, il a été décidé la mise en place de la carte IMAGINE'R pour les collégiens et les lycéens domiciliés à Montereau, qui leur permet non seulement de voyager librement sur le réseau local mais également sur le réseau ferré d'Ile-de-France.

Il convient de reconduire cette opération et de fixer la participation de la Ville de Montereau afin de contribuer aux frais engagés par les familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De reconduire la participation de la Ville à l'opération carte IMAGINE' R délivrée aux collégiens et lycéens habitant la commune de Montereau.
- De fixer la contribution communale à 104€ par carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2013/2014
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégué, à signer tous documents y afférents.

N°52 – Escale Fluviale – Tarifs 2013

L'escale fluviale est ouverte chaque année de mi avril à fin septembre.

L'encaissement des produits provenant des participations versées par les utilisateurs de l'escale fluviale fera l'objet de la création d'une régie de recettes.

Les tarifs appliqués sont des forfaits à la nuitée comprenant l'amarrage, la fourniture d'électricité et d'eau.

Il est proposé d'appliquer la grille tarifaire suivante :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Embarcation de moins de 8 mètres : | 8 € la nuitée et 4 € la journée |
| - Embarcation de 8 mètres à 11.99 mètres : | 10 € la nuitée et 6 € la journée |
| - Embarcation de 12 mètres et plus : | 12 € la nuitée et 8 € la journée |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'appliquer la grille tarifaire ci-après pour l'utilisation de l'escale fluviale des deux fleuves.

TARIFS 2013	Embarcation de moins de 8 mètres	Embarcation de 8 mètres à 11.99 mètres	Embarcation de 12 mètres et plus
Nuitée	8 €	10 €	12 €
Journée	4 €	6€	8 €

- De créer une régie de recettes pour l'encaissement de ces produits dont la recette sera inscrite au budget principal de la commune.

N°53 – Journée de la femme vendredi 8 mars 2013 « Place de cinéma offerte »

A l'occasion de la journée de la femme du 8 mars 2013, la Mairie offrira une place de cinéma d'une valeur de 4,50 € à toutes les femmes inscrites sur les listes électorales ainsi qu'aux agents communaux féminins.

Opération valable du mercredi 6 mars au mercredi 13 mars 2013.

M. CHOMET – Avec un peu d'ironie à la suite de vos propos, je pourrais évoquer les 60 % d'hommes pauvres à Montereau et qui ne peuvent pas accompagner leurs femmes au cinéma. Voilà pour la boutade !

Plus sérieusement, je trouve que l'on se débarrasse un peu vite d'une journée qui devrait quand même marquer, pour le Droit des Femmes, quelque chose de plus fort qu'une place de cinéma, même si je ne suis pas en désaccord pour offrir une place de cinéma.

Ceci dit, je rappellerai que depuis 30 ans on parle de 30 % d'écart de salaire entre les hommes et les femmes dans les entreprises. Cela fait 30 ans que j'entends des Gouvernements successifs dire : "*cela va bader si cela continue ainsi*", c'est un exemple.

Deuxième exemple plus sérieux : une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint. Je le disais donc, je trouve que c'est se débarrasser un peu facilement...

Cette Journée de Lutte Internationale pour le Droit des Femmes mériterait autre chose qu'une place de cinéma. Cela mériterait des colloques, des initiatives, des actions en direction des scolaires, car l'éducation doit aussi prendre en compte ces questions.

Je vote, mais je pense que l'année prochaine il faudrait faire mieux, Monsieur JÉGO !

M. Le Maire – Merci de votre leçon !

M. CHOMET – Il n'y a pas de raison, vous n'êtes pas le seul à pouvoir donner des leçons !
Tout le monde peut s'y mettre !

M. Le Maire – Je vois que j'ai affaire à un maître !

M. CHOMET – Pourquoi pas ? !

M. Le Maire. – Vous savez ce que dit le proverbe : "*Celui qui peut, agit. Celui qui ne peut pas, enseigne*". Je crois que vous êtes bien dans la deuxième catégorie.

M. CHOMET– Si vous voulez.

M. Le Maire – Laissez-moi répondre à votre diatribe. Je vous félicite de cet engagement féministe...

M. CHOMET – Ce n'est pas nouveau.

M. Le Maire – Je vous félicite ! Si je puis me permettre un petit conseil, essayez de faire en sorte que par exemple le groupe dans lequel vous siégez ait un peu plus de femmes dans sa représentation.

Cela ne fera de mal à personne. Vous êtes le seul groupe où pas une femme ne siège autour de la table du Conseil Municipal.

M. CHOMET – Si on prend le groupe UMP à l'Assemblée Nationale ou l'UDI, excusez-moi ! Gardez vos leçons !

M. Le Maire – Dès qu'on met le doigt sur une chose qui fait mal, vous criez !

M. CHOMET – Cela ne me fait pas mal !

M. Le Maire – Alors ne criez pas !

M. CHOMET – Je vous fais simplement remarquer de commencer à balayer devant votre porte !

M. Le Maire – Je crois que nous avons tous des projets collectifs.

M. CHOMET – Voilà, cela va mieux !

M. Le Maire. – Sur les progrès collectifs à mener sur les Droits de la Femme, s'il suffisait d'une délibération du Conseil Municipal pour l'égalité des salaires, cela se saurait ! S'il suffisait de la bonne volonté du Maire de Montereau pour que dans le groupe d'opposition y siègent des femmes, cela se serait fait depuis longtemps !

Elles sont toutes parties pour des raisons qui vous appartiennent, mais qu'il ne m'appartient pas de juger. Effectivement, il y a une tradition de faire ce petit clin d'œil par cette soirée et c'est très apprécié. Beaucoup de femmes considèrent qu'effectivement, elles n'ont pas forcément le temps, ni les moyens.

Pour une fois, elles peuvent se faire inviter. Je veux bien le reconnaître, c'est un clin d'œil.

Toutefois, vous avouerez que dépenser de l'argent pour faire des colloques et constater qu'il n'y a pas de progrès, je ne suis pas sûr que cela puisse se faire à notre échelon.

Je vais vous faire une proposition : si l'année prochaine, pour la Journée de la Femme, vous avez des suggestions à nous faire et que vous voulez bien être productif et positif, plutôt que de faire des critiques a posteriori, je suis preneur.

Dans la perspective du 8 mars 2014, si vous souhaitez que je vous confie une mission d'organisation d'une Journée de la Femme, à la hauteur de ce que vous espérez pour cette ville, dans ma volonté d'ouverture je vous la confie dès ce soir.

J'attendrai avec intérêt vos propositions, vos remarques, vos suggestions et nous y travaillerons avec beaucoup d'attention. Il est un peu facile d'arriver après coup en disant : "vous auriez pu faire mieux". Nous ne sommes peut-être pas doués, nous sommes des gens de Droite, nous sommes forcément limités !... Nous ne sommes pas aussi doués que les gens de Gauche qui gèrent l'ensemble des collectivités de ce pays. Toutefois, nous sommes preneurs si vous voulez apporter vos idées.

Acceptez-vous la mission pour être le "Monsieur Femme" de l'année prochaine ?

M. AIELLO – Malgré tout, l'idée d'offrir deux places n'est pas saugrenue. Nous ne savons pas quel est le taux d'utilisation de ces cartes offertes pour la Journée de la Femme. L'idée d'offrir deux places pour que la femme puisse y aller soit avec son conjoint, soit avec l'un de ses enfants n'est pas saugrenue.

M. Le Maire – C'est vrai, mais il ne faut pas en même temps me demander de baisser les impôts ! Il faut savoir ! D'abord il faut le prendre en compte, il y a un nombre de familles monoparentales très élevé à Montereau. Vous dites "avec l'un de ses enfants", et les autres ? On en choisit un pour aller au cinéma ? !

Je pense que c'est un clin d'œil. Je rejoins M. CHOMET, cela n'a rien à voir avec la Journée Internationale des Droits de la Femme. Nous sommes sur ce clin d'œil. J'ai bien compris et j'espère que notre collègue, M. CHOMET, acceptera d'ici quelques semaines la mission que je lui ai confiée ce soir.

M. CHOMET – Vous voulez une réponse ?

M. Le Maire – Je vous laisse le temps de réfléchir.

M. CHOMET – Non !

M. Le Maire – Vous vous êtes souvent emporté et vous me le dites après !

M. CHOMET – C'est très rapide, Monsieur JÉGO, chacun à sa place. Je me souviens avoir vécu avec des majorités de Gauche dans ce Conseil Municipal où ces journées-là étaient remarquablement mieux soulignées qu'elles ne le sont sous votre règne.

Mon ambition, Monsieur JÉGO, est de reprendre cette ville à la Droite, donc à M. JÉGO, et de réinstaller une majorité de Gauche !

M. Le Maire. – Je vous félicite de cette ambition.

Premièrement, je ne règne pas.

Deuxièmement, vous n'aurez rien à me reprendre, car je ne possède rien. Cette ville n'est en rien à moi, ni à qui que ce soit, elle est aux habitants de Montereau. Je ne vais pas m'excuser devant vous si à chaque élection ils me rendent majoritaire ! Donc essayez de les convaincre, mettez-y toute votre ardeur. C'est cela la démocratie !

Je vais vous faire un aveu et même peut-être vous révéler un scoop : un jour, il y aura un autre Maire que moi dans cette ville, mais quand les habitants de Montereau l'auront décidé ! Et ce sera très bien. Voilà la vérité. Rassurez-vous, nous n'en avons jamais été aussi près.

M. CHOMET – Nous ne disons rien d'autre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De prendre en charge le coût de 4,50 € la place de cinéma à l'occasion de la journée de la femme.

N°54 – Réforme des rythmes scolaires

Vu le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires applicable à partir du mois de septembre 2013.

Considérant qu'il est donné la possibilité aux communes de reporter la mise en place de cette réforme pour septembre 2014.

Après consultation des enseignants, des représentants des parents d'élèves élus et des conseils d'écoles.

M. AIELLO – Sans faire de dogmatisme, je voudrais simplement vous dire un peu l'état de la situation de cette consultation en Seine-et-Marne. La Seine-et-Marne comprend 514 communes et

une petite moitié a répondu au questionnaire que nous avions envoyé, puisque cette réforme des rythmes touche les transports scolaires.

Demain après-midi au Conseil Général aura lieu une rencontre avec les différents représentants des RPI de ce Département.

Une majorité se détache pour que cette réforme s'applique en 2014 et non en 2013. Je n'en fais pas un dogme. Si effectivement nous prenons l'enfant en considération, le rythme scolaire doit être réformé, même si cela a des conséquences pécuniaires comme vous les évoquez dans votre texte. Il faut regarder de quelle manière ces conséquences pécuniaires peuvent être compensées.

Je suis heureux que vous réclamiez aujourd'hui une juste compensation au Gouvernement actuel. Lorsque nous avons avancé un certain nombre de défauts de compensation, j'aurais aimé qu'il en soit de même.

M. Le Maire – Il faut oser quand même ! Qu'il faille réformer les rythmes scolaires, je pense qu'à peu près tout le pays en est convaincu. Qu'il faille sortir un décret brutal mettant les enseignants, les parents d'élèves, les écoles...

M. AIELLO – Là vous faites du dogmatisme !

M. Le Maire – Laissez-moi terminer ! Il n'y a plus qu'un endroit où vous n'avez pas de pouvoir, c'est ici ! Laissez au moins s'exprimer celui qui n'est pas d'accord avec vous. Vous avez le pouvoir au Conseil Général, au Conseil Régional, dans toutes les instances de ce pays, au Sénat, à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement ! Même si M. CHOMET le regrette, nous sommes une commune qui n'a pas encore sombré dans votre magistrature, laissez au moins le Maire s'exprimer.

Je n'ai pas de blocage sur les rythmes scolaires, je trouve la méthode détestable. D'abord parce qu'on ne réforme pas l'Education Nationale à coup de décret. On réforme l'Education Nationale à coup de consensus et c'est compliqué. Nous le savons bien et nous n'avons pas été les plus habiles dans les périodes où l'on a géré le pays sur ces questions.

Je pense que la méthode est mauvaise, c'est attrapé le problème par le petit bout de la lorgnette. Si les rythmes scolaires réglaient le problème de l'éducation, cela se saurait depuis longtemps.

Enfin, effectivement, quand l'Etat décide et que cela a des conséquences sur les autres... Vous avez fait partie de ceux qui ont fait des grandes campagnes d'affichage dans le Département pour dire que l'Etat nous devait de l'argent...

M. AIELLO – Nous le disons toujours.

M. Le Maire – Enfin, l'Etat a changé ! Il va vous payer l'argent qu'il vous doit : les 75 M€ que vous avez réclamés avec des abribus et un magazine départemental payés par nos impôts. Des grandes affiches disaient : "*l'Etat nous doit 75 M€*". J'espère que l'Etat d'aujourd'hui va vous payer et que cet argent va venir diminuer la pression qui pèse sur l'avenir des finances du Département.

Ne venez pas dire qu'aujourd'hui je réclamerais des moyens que je n'aurais pas réclamés hier. Il n'y a pas eu de bouleversement de cette nature dans les années passées, de façon aussi peu consensuelle. Surtout, il n'y a pas eu d'oukase consistant à dire : "*ce sont aux collectivités, 1 H ou 45 min par jour, d'occuper les enfants à la place de l'Education Nationale*".

Je n'ai aucun blocage. Là-dessus, j'ai été très décontracté. Les parents d'élèves et les enseignants ont tous dit qu'ils voulaient un report. Vous nous dites qu'en Seine-et-Marne tout le monde pense qu'il faut un report, faisons un report. Il n'y a pas de polémique sur ce sujet. Je trouve que la méthode est mauvaise.

Effectivement, sur un sujet aussi compliqué, il faut peut-être essayer de faire différemment. Nous aussi, nous avons fait des choses mauvaises. Si nous n'avions fait que des choses bien, nous n'aurions pas perdu les élections. Je reconnais toutes les erreurs de la Droite. Sinon, nous n'aurions pas perdu. Nous avons perdu. Maintenant ce n'est plus nous, nous n'allons pas parler pendant des lustres de ce que nous avons fait ou non. Nous allons essayer d'avancer.

Je suppose donc que nous serons consensuels sur ce report de la réforme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- De demander le report de l'application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 à la rentrée de septembre 2014.

N°55 – Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire municipale

Tout au long du mois d'avril prochain, la Ville va procéder aux pré inscriptions en restauration scolaire pour la prochaine rentrée des classes en parallèle des inscriptions scolaires.

C'est l'occasion de remettre aux familles un texte réadapté qui règle les relations entre la Mairie, la société de restauration Elior et les usagers.

A ce titre, il convient d'actualiser certains articles du règlement intérieur qui régit le service municipal de la restauration scolaire ou d'en insérer de nouveaux qui concernent :

- les modalités d'accueil des enfants au restaurant scolaire,
- le service de poisson et de viande,
- la sécurité et la discipline durant la pause méridienne.

Il convient de prendre connaissance du détail des modifications et des améliorations dans le projet de règlement joint en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'adopter les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire municipale.

N°56 – Additif à la délibération n°228/2012 « Validation de la grille de participation des personnes âgées aux voyages pour l'année 2013 »

Par délibération n°228/2012, le Conseil Municipal a adopté la grille de participation des personnes âgées aux voyages 2013.

Cependant, il convient d'ajouter un tarif pour la croisière sur le Douro, à savoir :

- cabine individuelle : 390 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'ajouter le tarif pour une cabine individuelle
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégué, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

N°57– Tarif de l'entrée de la salle consacrée à la bataille de Montereau au musée de la Faïence

Le musée de la Faïence a ouvert en février 2012 une salle consacrée à la bataille de Montereau, parallèlement à ses collections de faïences.

Afin de présenter une offre attractive au public désireux de visiter spécifiquement la nouvelle salle, il s'agit de créer un nouveau tarif réduit ne donnant pas accès aux collections de faïence.

Il est proposé, pour une visite de la salle consacrée à la bataille de Montereau, un tarif unique de 1€ par personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ:

- De fixer à 1€ par personne le tarif unique de la visite de la salle consacrée à la bataille de Montereau, tarif ne donnant pas accès aux collections de faïence.

N°58 – Demande de subventions pour le Festival 2013

La 17^{ème} édition du Festival Montereau Confluences se tiendra les vendredi 7 et samedi 8 juin 2013 à Montereau-Fault-Yonne sur le site du Parc des Noues.

Afin d'établir le dossier de financement de cette manifestation d'envergure, un certain nombre de subventions a été demandé au Ministère de la Culture, aux Conseils Général et Régional, ainsi qu'à la SACEM.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions suivantes :

10 000 € au Ministère de la Culture
10 000 € au Ministère de l'Ecologie
30 000 € au Conseil Général
5 000 € au Conseil Régional
3 000 € à la SACEM

M. Le Maire – Nous allons demander plus, mais nous pensons avoir cela.

M. AIELLO – De toute façon, vous avez plus. Si je prolonge l'engagement de l'année dernière, une page complète dans le magazine de Seine-et-Marne...

M. Le Maire – Et des calicots !... Léo AIELLO, je vous adore !

Expliquer comment une page dans un magazine, qui de toute façon est distribué, a une valeur marchande et que cela vient en substitution des subventions...

M. AIELLO – Je suis désolé, cela a une valeur marchande. Cela ne vient pas en substitution des subventions. C'est en plus depuis l'année dernière.

M. Le Maire – Je vous promets, je dirai à la prochaine association de Montereau qui viendra me voir : "*nous ne pouvons plus vous donner de subventions, mais on va vous faire une page dans le magazine municipal. Cela vous fait-il plaisir ?*"

M. AIELLO – Pourquoi dénaturez-vous mes propos ?

M. Le Maire – Je vous taquine un peu. Je suis d'humeur taquine ce soir. C'est le printemps !

M. AIELLO – Peut-être, mais la vérité doit être rétablie. La page dans le Seine-et-Marne Magazine est en plus de la subvention que vous avez.

M. Le Maire – D'accord. Merci au Conseil Général !

M. AIELLO – Je vous en prie !

M. Le Maire – Sur un festival qui génère 600 K€ de déficit, merci de nous apporter 30 000 € de subventions. J'attends avec impatience le jour où vous considérerez ce festival comme le premier événement culturel et musical du Sud de l'Ile-de-France et que les majorités socialistes de la Région et du Département y mettront autant que pour les autres événements de même taille.

Un jour cela viendra ! Soit vous aurez considéré que les choses ont évolué ; soit les majorités auront changé. J'ai une certitude : si la majorité change à Montereau, il y aura beaucoup plus de subventions de la Région et du Département.

J'ai même une autre certitude : si la majorité du Département et de la Région change, ce sera exactement la même chose dans le sens inverse. Monsieur CHOMET m'a dit qu'il allait se battre pour que la majorité change à Montereau, je l'informe très officiellement que je vais faire exactement pareil à l'échelon du Département et de la Région !

Une fois que les majorités seront en accord, nous verrons bien si c'est mieux pour financer nos opérations. Ceci en toute amitié, affection, confraternité d'élus qui se battent dans le même intérêt : celui de la Ville de Montereau.

M. CHOMET – Pour que le Conseil Général et le Conseil Régional reçoivent des remerciements de votre part, il ne faut plus qu'ils vous donnent des subventions, si je comprends bien votre logique ?

M. Le Maire – Depuis que vous siégez au Conseil Municipal, je crains que vous ne compreniez pas ma logique. J'ai un peu ce sentiment.

M. CHOMET – Je pense que vous confondez le Conseil Municipal de Montereau et l'Assemblée Nationale le mercredi, quand les caméras de télévision sont là.

M. Le Maire – Non. C'est vrai, vous vous êtes présenté tellement de fois à des élections auxquelles vous n'avez pas été élu, je crains qu'il y ait d'autres mandats frustrés. Comme vous n'avez jamais été élu Député, j'accepte l'idée que vous jouiez au Député dans la salle du Conseil Municipal. Cela a deux vertus : d'abord cela vous fait du bien et ensuite cela nous fait plaisir !

M. CHOMET – J'utilise mon droit de citoyen, Monsieur JEGO

M. Le Maire – Evidemment ! Qui songerait à vous en priver ? Nous ne sommes ni des pays, ni des endroits où l'on songe à priver qui que ce soit du droit de s'exprimer. D'autant plus quand c'est drôle ! Nous n'avons pas tant d'occasions de rire pour ne pas vous accorder ce droit volontiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ De solliciter des subventions auprès des différents Ministères, des Conseils Général et Régional, ainsi qu'à la SACEM.

N°59 – Tarifs de la vente des ponchos et bouchons d'oreilles dans le cadre du Festival Montereau Confluences les 7 et 8 juin 2013

Dans le cadre du Festival Montereau Confluences les 7 et 8 juin 2013, il a été fabriqué 2000 ponchos et 1238 boites de 2 bouchons d'oreilles marquées du logo du Festival.

Sur les 2000 ponchos, 1700 seront vendus au prix de 2 € et 300 seront offerts aux divers sponsors.

Les 1238 boites de bouchons d'oreilles seront vendues au prix de 1 €.

Ces 2 produits destinés à la vente les 7 et 8 juin, seront déposés et enregistrés au Trésor Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'appliquer le tarif de 1 € pour la boîte de 2 bouchons d'oreilles et de 2 € pour le poncho vendus aux festivaliers.

N°60 – Récompenses au concours « Maisons et balcons fleuris »

Chaque année, la mairie de Montereau organise le concours « Maisons et balcons fleuris »

Il existe trois concours distincts :

- 1 concours pour les résidents du foyer Belle Feuille
- 1 concours pour les particuliers qui ont un jardin
- 1 concours pour les particuliers qui ont un balcon

Les 6 premiers gagnants de chaque concours se voient décerner des bons d'achat, chez les commerçants de la Ville, en guise de récompense pour une valeur globale de 1 950€.

Les bons d'achat se déclinent ainsi :

- | | |
|-----------|-------|
| 1 bon de | 250 € |
| 1 bon de | 150 € |
| 1 bon de | 100 € |
| 3 bons de | 50 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ:

- D'accepter le principe de ces récompenses et de payer aux commerçants la valeur des bons qui leur ont été remis dans le cadre du concours « Maisons et balcons fleuris »

N°61 – Fonds de Participation aux Habitants (F.P.H)

Conformément à la délibération en date du 13 décembre 2010, statuant sur le Fonds de Participation des Habitants (FPH), la commission d'attribution réunie le mercredi 27 février 2013 en présence des porteurs de projets, a proposé d'acter les projets suivants :

Association Culturelle Turque présidée par M. GOK – 600 €

Dossier : La fête Internationale des Enfants

L'association organise une journée festive pour enfants et adultes autour de la musique, de la gastronomie et du folklore avec également des animations proposées par des enfants. Cette action aura lieu le dimanche 14 avril à la salle Rustic.

Validation de la commission – 600 €

Association des Portugais de Montereau présidée par M. AFONSO – 600 €

Dossier : Dîner Spectacle

L'association organise une soirée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir l'ensemble des richesses de la culture portugaise à travers la gastronomie, la musique, l'art.... Différentes animations seront également proposées. Cette journée aura lieu le samedi 6 avril 2013 à la salle Rustic de Montereau.

Validation de la commission – 600 €

Association les Copains du Quartier présidée par Mme BEAUSSE – 600 €

Dossier : Sortie Familiale

L'association organise le 05 juin 2013 une sortie familiale à Nigloland. Cette sortie est ouverte à tous, elle permettra aux habitants de Montereau de se distraire et de rencontrer d'autres personnes.

Validation de la commission – 600 €

Association Montereau Türk Ulku Ocagi présidée par M. HANGÜL – 600 €

Dossier : Sortie Familiale

L'association organise une sortie familiale à France Miniature. Cette journée permettra aux habitants de Montereau de sortir en famille et de découvrir les différents monuments de France en miniature. Cette sortie est prévue pour le dimanche 3 août prochain.

Validation de la commission – 600 €

Association Culturelle Marocaine présidée par M. BEN MESSAOUD – 600 €

Dossier : La Journée du Maroc

L'association organise une journée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir l'ensemble des richesses de la culture marocaine à travers la gastronomie, la musique, l'art.... Différentes animations seront également proposées (groupe folklorique, défilé de caftans, danse orientale). Cette action aura lieu le samedi 25 mai prochain à la salle Rustic.

Validation de la commission – 600 €

Association Dancing Forever présidée par Mlle SCALEGGI – 600 €

Dossier : Soirée Musicale

L'association organise une comédie musicale pour les habitants de Montereau.

Cette soirée aura lieu le 28 juin prochain à la salle Rustic.

Validation de la commission – 600 €

Association Arabesque présidée par M. GHARBI – 600 €

Dossier : Sortie à Bruxelles

L'association organise le samedi 18 mai 2013 une sortie familiale à Bruxelles. Cette sortie est ouverte à tous, elle permettra aux habitants de Montereau de sortir et de visiter la capitale de l'Europe avec ses différents monuments.

VALIDATION DE LA COMMISSION – 600 €

Association d'habitants « Echanges Idées Entraide (E.I.E.) » représentée par Mme BONTEMPS - 600 €

Dossier : Au plaisir d'échanger, de partager, de développer

Bien qu'ouvert à tous, le groupe est essentiellement composé de femmes du quartier, issues de cultures différentes, qui se retrouvent une fois par semaine au Centre Social. Le besoin de partager, d'échanger dans la convivialité est primordial. Les femmes sont très assidues et expriment la nécessité de se retrouver sur ce temps. Le groupe réalise régulièrement des activités culinaires, des activités manuelles en s'appuyant sur les savoirs de chacun ou en faisant appel à des techniciens. Au cours de l'année le groupe se déplace pour échanger avec d'autres groupes sur d'autres villes ainsi qu'à la capitale pour la découvrir.

Cette action a lieu de septembre 2012 à juin 2013.

Validation de la commission – 600 €

Association UNRPA présidée par M. AFONSO – 600 €

Dossier : Sortie Culturelle pour le 3^{ème} âge

L'association organise le 8 mars prochain une sortie culturelle pour les personnes du 3ème âge de Montereau.

Validation de la commission – 600 €

Association Cultuelle et Culturelle des Musulmans de Montereau présidée par M. ABADAN – 600 €

Dossier : Kermesse

L'association organise le 29 juin 2013 sur l'esplanade F. Mitterrand, une kermesse pour les familles montereaises, avec une exposition des objets réalisés par les enfants de l'Association et différentes animations (calèche, poneys, structure gonflable...)

Validation de la commission – 600 €

En application de l'article L 21.31-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Rosa DA FONSECA, adjointe au Maire, et M. Manuel AFONSO, Conseiller Municipal, ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ des VOTANTS (2 abstentions) :

➤ D'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 600 € à l'association Culturelle Turque
- 600 € à l'association des Portugais de Montereau
- 600 € à l'association Les Copains du Quartier
- 600 € à l'Association Montereau Türk Ülkü Ocagi
- 600 € à l'association Culturelle Marocaine
- 600 € à l'association Dancing Forever
- 600 € à l'association Arabesque
- 600 € à l'association « EIE »
- 600 € à l'association « UNRPA »
- 600 € à l'association Cultuelle et Culturelle des Musulmans de Montereau

N°62 – Tarifs du gala de catch du 5 avril 2013

La Ville de Montereau est devenue la capitale du catch en Ile-de-France.

Le prochain gala sera organisé le vendredi 5 avril 2013 au Centre Omnisports Jean Allasseur.

A cet effet, il convient de définir les tarifs des billets qui seront en pré-vente au sein du service des Sports et de la Vie Associative.

Les tarifs pour assister à ce spectacle sportif en salle ou en tribune seront les suivants :

- 15 € pour les places autour du ring CARRE OR
- 8 € pour les gradins
- 4€ pour les moins de 12 ans, les chômeurs, les collectivités ; les comités d'entreprise et associations à partir de 20 places achetées

La ville propose également aux commerçants un éventuel partenariat par la mise en place d'un encart publicitaire ainsi que pour la vente de billets.

La participation financière pour apposer une publicité est fixée à :

- 500 € avec 20 places offertes ou 10 places VIP (buffet avec les catcheurs)
- 300 € avec 10 places offertes

Par ailleurs, et pour permettre de multiplier les points de vente, une convention doit être passée avec le Centre Culturel Leclerc et le magasin Phox.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser la vente de billets aux tarifs définis.
- D'accepter la participation des sponsors aux tarifs proposés.

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour la création de points de vente.

N 63 – Règlement intérieur des activités aquatiques de la piscine des Rougeaux

La Ville de Montereau organise de nombreuses activités dans la piscine des Rougeaux : aquabike, aquagym, aquaseniors...

Ces différentes pratiques nécessitent la mise en place d'un règlement spécifique qui définit les différentes règles nécessaires au bon déroulement des activités.

Ce règlement décline les droits et devoirs des utilisateurs de la piscine, les conditions d'adhésion, d'utilisation des vestiaires ou encore du prêt du matériel.

Il permet également la possibilité de rembourser un usager qui rencontre des problèmes de santé, sur justificatif médical.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer et faire appliquer ce règlement après son affichage dans la piscine de la plaine des Rougeaux

N°64 – Tarifs des inscriptions pour les structures ouvertes de la Ville

Depuis le 1^{er} février 2010, la ville de Montereau-Fault-Yonne a décidé de rendre gratuite l'adhésion annuelle, pour les habitants de la ville, sur les structures jeunesse ouvertes (SAP/MASC/MQVB). Suite à la mise en place de cette initiative, les structures ouvertes rencontrent un souci d'utilisation des bons d'Aide aux Temps Libres de la CAF durant les vacances d'été.

Avant le passage à la gratuité, chaque enfant inscrit à l'année, sur l'une de ces structures ouvertes, pouvait bénéficier gratuitement, grâce à son bon CAF d'un forfait de 52€, à partir du moment où il fréquentait la structure pendant 14 jours au minimum durant l'été, et ce qu'il participe ou non à une sortie. Un simple temps de présence sur la structure était considéré par la CAF comme journée payante, de par l'adhésion versée à chaque réinscription par les familles.

Pour rappel, ces bons d'Aides aux Temps Libres offrent deux forfaits possibles aux familles :

- soit un forfait de 18 € à partir de 5 jours minimum à 13 jours maximum facturés
- soit un forfait de 52 € à partir de 14 jours minimum facturés et au-delà

Depuis le passage à la gratuité, la CAF ne considère plus les simples temps de présences comme des journées payantes. Seules les sorties facturées aux familles sont désormais déductibles du bon d'Aide aux Temps Libres de la CAF, entraînant ainsi une chute importante des forfaits de 52 € dont pouvaient bénéficier les familles. Suite à ces nouvelles dispositions, une majorité de famille est réticente ou n'a pas les moyens d'inscrire leurs enfants aux sorties.

Seule une adhésion annuelle payante, même minime, permettrait à l'ensemble de ces familles de bénéficier à nouveau du forfait de 52€.

Afin de permettre aux familles de bénéficier à nouveau du forfait de 52€, il convient d'inscrire les structures ouvertes (SAP, MASC et MQVB) dans le dispositif des actions ville de 1€.

Au moment de l'inscription annuelle sur les structures ouvertes, les familles ne paieraient qu'un euro symbolique pour l'année. De par cette action, tout temps de présence (avec ou sans sortie) sur l'une des ces structures, sera considéré au regard de la CAF, comme une journée payante et permettra de récupérer ce manque à gagner pour les familles comme pour les structures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ:

- De fixer à 1€ le montant de l'adhésion annuelle aux structures ouvertes pour les habitants de la ville
- D'inscrire par ce fait les structures ouvertes (SAP/MASC/MQVB) dans le cadre du dispositif des actions ville à 1€
- De faire entrer en vigueur cette nouvelle mesure dès le lundi 27 mai 2013, date à laquelle débuteront les inscriptions sur les structures ouvertes pour l'année 2013/2014

N°65 – Fête de Pâques

Le service Jeunesse organise le week-end de Pâques (du samedi 30 mars au lundi 1^{er} avril 2013) de nombreuses animations.

Celles-ci se dérouleront dans la cour de la Mairie et au Château des Amendes pour la traditionnelle chasse à l'œuf du dimanche 31 mars 2013, et également en Ville Haute le mercredi 3 avril 2013.

Les animations pour la fête de Pâques permettront ainsi de créer des liens et de susciter la création et l'imagination des jeunes.

Il convient de déterminer le tarif des animations suivantes :

Animations : Jeux, Maquillage, kermesse, Gonflable, Balade en poney
Alimentation : café, friandises, crêpe, barbe à papa, pop corn, boisson

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De fixer ainsi qu'il suit, le tarif des animations :

Animations : Jeux, Maquillage, kermesse, Gonflable, Balades en poney (1 €)
Alimentation : café, friandises, crêpes, barbe à papa, pop corn, boissons (1 €)

N°66 – Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de la Forteresse

La convention liant la commune de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse est arrivée à son terme à la fin de l'année 2012.

La commune souhaite poursuivre ce dispositif pour l'année 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

N°67 – Sac Ados 2013

La Maison d'Animations Sociaux Culturelles (M.A.S.C.) participe régulièrement depuis six années à l'opération Sac Ados.

Ce dispositif d'accompagnement des jeunes a permis de faire partir 12 jeunes de la ville entre 16 et 23 ans en 2012.

Afin d'optimiser ce dispositif, la ville de Montereau propose de reconduire sa participation pour l'année 2013 qui intègrera :

- une aide pour les 15 jeunes Monterelais sélectionnés par la commission d'attribution prévue dans le cadre du budget primitif 2013.
- une remise officielle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en voir délibéré DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De valider le montant de l'aide « Sac Ados », pour les jeunes Monterelais à cinquante euros (50 €).
- D'autoriser une remise officielle pour l'attribution de l'aide, salle du tribunal en Mairie fin juin 2013.

N°68 – Charte territoriale de relogement – Convention inter-bailleurs

Suite aux conséquences directes des opérations d'aménagement prévues dans le programme de renouvellement urbain, la ville et les opérateurs devront procéder au relogement de 44 familles, résidant au 110 des Rapatriés – square Beaumarchais et des commerces de proximité.

Le transfert de maîtrise d'ouvrage opéré, du GIP à la ville de Montereau-Fault-Yonne, a nécessité de renouveler les engagements des différents partenaires inscrits dans cette démarche : Confluence Habitat (MOUS relogement), le Conseil Général de Seine et Marne, la RUF, TMH, la Ville de Montereau-Fault-Yonne, le CCAS, la Préfecture de Seine et Marne, PROCILIA et les associations de locataires.

Ces engagements ont été définis lors d'une commission mensuelle territoriale et permanente, chacun d'entre eux faisant référence à leur exercice de droit commun. Stipulés dans une charte, ils représentent des obligations contractuelles à l'égard des donneurs d'ordre. Ce document rappelle également les étapes clés et les missions de chacun des interlocuteurs, ainsi que les grands principes liés à cette opération.

Considérant la Commune de Montereau-Fault-Yonne, comme l'animateur territorial de cette action publique, les engagements proposés, en son nom sont les suivants :

- animer et coordonner la commission territoriale et permanente de relogement dont les objectifs sont : de fixer les modalités de mise en œuvre de l'opération entre les différentes parties concernées, de fixer les engagements des différents partenaires, de respecter les exigences légales des locataires dans le choix de leur nouveau logement, d'accompagner les familles en situation difficile dans la recherche de solutions adaptées
- vérifier l'application par les bailleurs des différentes étapes liées au relogement
- respecter le plan relogement et ses enjeux stratégiques en matière d'équilibre de peuplement et les obligations liées au règlement national de l'ANRU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De valider la charte proposée, et les engagements stipulés
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégué, à signer cette charte et tous documents relatifs à l'application de celle-ci.

N°69 – Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer et de signer le marché relatif à « l'achat et la maintenance de 26 copieurs numériques connectés noir et blanc neufs – Annule et remplace la délibération n°253/2012 du 10 décembre 2012

Pour renouveler le parc des photocopieurs en service actuellement en mairie, un nouveau marché d'acquisition et de maintenance de 26 copieurs numériques connectés noir et blanc neufs va être lancé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Ce marché comportera deux lots : lot n°1 : acquisition de 25 copieurs et maintenance destinés aux différents services de la mairie et lot n°2 : acquisition du photocopieur et maintenance pour le service reprographie.

Le présent marché est un marché à bons de commande, avec un montant minimum et un montant maximum.

L'acquisition sera imputé sur le budget d'investissement et la maintenance de 4 ans sur le budget fonctionnement du service informatique.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°253/2012 du 10 décembre 2012.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code des Marchés Publics,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son déléguétaire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :

Programme : Acquisition et maintenance de 26 copieurs numériques connectés noirs et blancs neufs

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son déléguétaire, à signer le marché à intervenir.

N°70 – Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de la place du Général BERTRAND

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code des Marchés Publics,

Un marché ayant pour objet une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de la place du Général Bertrand sous la forme d'une procédure adaptée (articles 28 et 74 relatif à la maîtrise d'œuvre du code des marchés publics)

Le présent marché est estimé à 100 000 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à lancer la procédure de passation du marché suivant :

Programme : résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de la place du Général Bertrand

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégué, à signer le marché à intervenir.

N°71 – Secteur Jules Ferry – Acquisition d'un local en VEFA : Travaux supplémentaires – Avenant n°1

Par délibération en date du 07 Juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition, auprès de la Société SODEARIF, d'un local à usage d'activités située Rue Jules Ferry, au rez-de-chaussée d'un immeuble à usage de logements construits en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) pour le compte de Confluence Habitat. Les travaux ont démarré fin Mars 2012.

Le montant de l'acquisition a été fixé à 357 000 € HT, TVA en sus, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines.

L'acte notarié de VEFA a été signé le 27 Mars 2012.

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour adapter le local aux activités prévues pour y être installées (salle de musculation et annexe du Conservatoire Municipal de musique) et consistent principalement en la suppression des poteaux prévus à l'origine dans la cadre de l'aménagement de bureaux.

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 49 910 € HT soit 59 692, 36 € TTC et nécessite la signature de l'avenant n° 1 au contrat de VEFA initial, conformément au projet ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser la conclusion d'un avenant n° 1 à l'acte de VEFA signé le 27 Mars 2012 avec la Société SODEARIF en vue de la construction d'un local à usage d'activités situé Rue Jules Ferry, pour un montant de 49 910 € HT soit 59 692, 36 € TTC.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal, sur la ligne budgétaire 21 318.

D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué à signer cet avenant ainsi que tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N°72 – Installations classées pour la protection de l'environnement – Carrières Société Nouvelle de Ballastières – Communication au Conseil Municipal

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, que dans le cadre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - carrières, nous avons reçu de la Préfecture de Seine et Marne un arrêté n° 2013/DCSE/M/006 du 08 Février 2013 autorisant la Société Nouvelle de Ballastières à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Marolles-sur Seine.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

N°73– Crédit d'impôt pour l'emploi d'avenir

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

VU le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

VU le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

VU l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

La ville de Montereau souhaite favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes notamment de ceux qui ne sont pas ou peu qualifiés ; leur permettre d'entrer dans la vie active, d'accéder à un meilleur niveau de qualification tout en leur permettant de réaliser leur projet professionnel, pour cela il est nécessaire de créer 2 postes en emplois d'avenir.

Dispositif des Emplois d'Avenir :

- **Le public concerné :**

Les jeunes concernés doivent présenter l'un des profils suivants :

- Etre âgé de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés) ;
- Etre sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP ou maximum d'un BAC+3 pour les Zones Urbaines Prioritaires ;
- Etre en recherche d'emploi.

- **Le contrat de travail :**

Le Contrat à Durée Déterminée est d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans, prioritairement à temps complet.

- **L'aide de l'Etat :**

Une aide de 75% du SMIC est accordée par l'Etat aux structures du secteur non-marchand, et par conséquent aux collectivités territoriales.

- **La durée l'aide de l'Etat :**

La durée de l'aide de l'Etat correspond à celle de l'emploi d'avenir.

- **La mise en oeuvre :**

L'employeur s'engage à mobiliser les moyens disponibles pour permettre au jeune recruté d'accéder à des formations et à une qualification. Avec l'aide de la mission locale et/ou du cap emploi, la collectivité territoriale s'engage à construire un plan d'insertion et de qualification adapté au jeune recruté.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 2 postes en emplois d'avenir à temps complet à compter du 29 avril 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ:

- De créer, à compter du 29 avril 2013, postes en emplois d'avenir à temps complet.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec Pôle Emploi et la mission locale.

La séance est levée à 18 H 40

ANNEXES